

**DÉLIVRANCE D'UN TITRE D'OCCUPATION POUR LES ACTIVITES SUPPORTS DE L'ACTIVITE COMMERCIALE DE MANUTENTION PORTUAIRE CONSÉCUTIF À DES MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT SPONTANÉES**

**Organisme public gestionnaire** : GRAND PORT MARITIME DE LA GUYANE (GPM – Guyane) Zone de Dégrad des Cannes, 97354 Rémire-Montjoly.

**Objet du présent avis** : le Grand Port Maritime de la Guyane a été sollicité par des opérateurs économiques pour l'occupation d'une partie de son domaine public en vue de l'implantation sur une zone limitrophe au terminal de Dégrad des Cannes d'activités supports de l'activité de manutention portuaire.

Le présent avis a pour objet de porter à la connaissance du public ces manifestations d'intérêt spontanées et de permettre à tous les tiers, susceptibles d'être intéressés par l'occupation de ce site relevant du domaine public de se manifester en vue de la réalisation d'un projet, conformément aux dispositions de l'article L.2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P).

**Nature de l'activité proposée par l'opérateur** : Activités supports de l'activité de manutention portuaire sur une zone limitrophe au terminal conteneurs et roulier de Dégrad des Cannes.

**Durée de l'occupation envisagée** : à compter de l'attribution de la COT et jusqu'au 28 février 2035.

**Forme juridique envisagée pour l'occupation** : convention d'occupation temporaire (COT) du domaine public.

**Le détail complet du présent avis est sur le site du GPM de la Guyane** : [www.portdeguyane.fr](http://www.portdeguyane.fr)

Cet avis paraîtra sur la page accueil du site dans le menu actualités et y restera un mois.

Pour tout autre renseignement, contact auprès de Me Reynald Briec – [reynald.briec@ey-avocats.com](mailto:reynald.briec@ey-avocats.com)